

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de Décembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
CESSET	DIJOUX Nicole	NOYANT	PETIOT Yves FUSIL Frédéric*
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	BIDET Jacky* LECANTE Monique*
CHATILLON	VERHAEGHE Pierrick* PETIOT Ghislaine	SAULCET	
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	BRUN Baptiste BECARD Muriel*
CRESSANGES	LACARIN M. Françoise	LE THEIL	ROBIN Lydie MELLOUX Olivier*
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE	ROUDIER Bernard	TRONGET	DETERNES Alain
MEILLARD	ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	DE PAULA Charles BENASSY Patrick
MONETAY S/ALLIER	FOVEAU Christine ARCHASSAL Didier		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard TOURRET Eric	CHERVIER Alain	BRECHIGNAC Héline PFEIFFER Stéphane	SAUZEDE Loïc
	DEGUELLE Alain	BELIEN Martine ERAUD Robert	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. REIGNERON Antoine, M. MAITRE Alain, M. CLUZEL Damien, Mme VISINONI Stéphanie, M. RIBIER Julien, M. SIMON Yves, M. ALLIX Christian, M. GUESTON Jean-Pierre

Absents : M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. EUGENE Ludwig, M. SADOT David, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain, Mme CABANEL Claire, M. GUILLAUMIN Clément.

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	35
Procuration	0
Votants	35
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

DEL20251204059

Objet : Adhésion CNP Assurances – contrat santé et prévoyance 2026

Le Président rappelle au Comité Syndical l'obligation, pour le Syndicat, de proposer à ses agents une couverture au titre du risque « santé ».

La convention de participation proposée par le CDG 03 ne permettant pas l'adhésion des agents relevant du droit privé, il a été procédé à une consultation de CNP Assurances, dont l'offre permet l'adhésion de l'ensemble des agents du Syndicat, qu'ils relèvent du droit public ou du droit privé.

M. le Président rappelle également que la collectivité est tenue de participer obligatoirement à hauteur minimale de 50 % du montant de la cotisation mensuelle.

L'offre retenue prévoit une formule de base obligatoire, applicable à l'ensemble des agents éligibles, à laquelle ces derniers pourront, de manière facultative, souscrire des options complémentaires définies par le SEA.

M. le Président attire l'attention du Comité Syndical sur le fait que la participation financière de la collectivité couvrira exclusivement 50 % du montant de la cotisation mensuelle de base de l'agent adhérent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à compter du 1er janvier 2026 :

- Adhérer à l'offre « Santé » proposée par CNP Assurances, ouverte à l'ensemble des agents du Syndicat, relevant du droit public comme du droit privé ;
- De fixer la participation mensuelle de l'employeur à 33 € bruts par mois et par agent ;
- D'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat avec CNP Assurances.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

A. DETERNES